

V

in 1809

J

EROUÉ - SAINT-ERIC

enquête au 12

jeunes

- chapelet 1806

- état des biens

- 1809

amour

1813

deserte?

19 février

mai

87.

faire

1860

2.

3. prétendre. vois
pour venir

la commune achete

l'acheta particulier

et envoe la commune

acte

17 fevrier 1804

Réponse à la circulaire de messieurs
les grands Biscayens.

Messieurs,

- 1^o St quinal, patron dérégué gaberie.
- 2^o dans cette paroisse, environ 2000 ames,
environ 1500 communions.
- 3^o trois prêtres sont nécessaires pour la desserte.
- 4^o françois le Pennec né à quimerc'h le 19 fevrier
1763, promu au sacerdoce l'année 1787.
- 5^o Jean Marie Costanap né à quimper en 1763
29^e fr^e promu au sacerdoce en 1792.
Michel huitre âgé d'environ 52 ans, prêtre.
- 6^o il y a dans la commune une chapelle pour
l'ouverture de laquelle l'ouvre toute la commune
et même tout le canton, et celui qui l'a acheté
est content de la rendre gratit. elle est encore
dans un état de décence et de sûreté.

convenables, il est très utile d'en demander la
disposition au gouvernement, pour procurer
l'instruction des enfants, et la messe les dimanches
et fêtes aux fidèles qui sont très éloignés de l'église
principale qui est pour ainsi dire à une extrémité
de la commune. Cette chapelle est très dévote
elle est plus centrale que l'église principale et
en est éloignée près d'une lieue.

6° pour une station cette église ne peut être
réunie qu'à un petit orgue.

jai l'honneur d'être avec respect
mesieurs.

Notre très humble et très
obéissant serviteur fr. Pennec
préteur déposit d'ergué

messieur l'abbé

Gabesic

Si pour mettre le dévote à la disposition de la
commune il suffit que le propriétaire en fasse
copier entre les mains d'un notaire, faites le
moi savoir par le porteur, et je me rendrai tout de suite
à qui que ce soit avec le propriétaire de le dévote, il desire
être dénestre. — fr. le Pennec prie de vous

ergné gaberic 15 juin 1809

réponse à la circulaire de Mgr Lévéque de
Quimper en date du 30 mai 1809

Canton... quimper.

Commune... ergné gaberic.

ici il y a un presbiteré. il n'appartient pas à la
commune. il y a cependant un acte d'obligation
de vendre, et l'acheteur signé de part et d'autre.
Cet acte est sous signature privée et déposé au secrétariat
de l'évêché.

Le presbiteré est parfaitement en réparation : mais
celui qui de la part de la commune a fait faire
les réparations n'a pas été remboursé.

Il y a dans cette commune six chapelles ; trois
sont en ruine. Les 3 autres, malencontreusement, avaient
été vendues. La commune elle-même avait acheté
deux d'entre elles achetées par un particulier
pour la commune, de ses propres deniers, ou comme
disent plusieurs, des deniers de la commune.
I'en a fait donation à la commune par acte

passé devant notaires. Cet acte est déposé au
Secrétariat de l'évêché.

Ces chapelles qui sont utiles, sont 14 degrés
St André
St Guennole.
elles sont distantes du Bourg
d'environ une lieue et ont toutes des propriétés d'autant.

je ne sais pas si la chapelle de Locqueltas a été vendue.
elle est en ruine. St joachim et St apolline aussi
en ruine, ont été vendues.

Le Pommier dessy
d'ergué gaberic

Saint-Gabriel 1613 le 17. mars

Monsieur de Chavenu

Je m'empresse de répondre à la question de nos
Les grandes pierres, dues du fourneaux

Nous avons trois fabriques, St. Sébastien, St. Sébastien
et St. André. Les deux dernières sont ouvertes dans
la fabrique. Mais leur fermeture empêcherait la
marche des paroissiens.

2^e M. le curé est fait brevetement.

Monseigneur. J'aurai l'honneur d'agréer quelques proches
en peu mieux que lorsque vous m'aurez fait le
plaisir de me le faire. Une seconde visite contrâbme
rait peut-être à la perfection que risque de votre
voix qui lui procurera de nombreux amis
Bientôt

Votre dévoué serviteur

J. G. Besse

Quimper, le 7 Juyl 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande, Monsieur, de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir, le plutôt possible, les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens, pour les succur-sales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à correspon-dre, avec promptitude, aux vues bienfaisantes du Gouverne-ment paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Évêque de Quimper.

É T A T des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

N O M S des P A R O I S S E S .	B I E N S R U R A U X .	M A I S O N S .	V A L E U R C A P I T A L E .	P R O D U I T A N N U E L .	R E N T E S R E S T I T U É E S .	R E N T E S p a r L E G S e t D O N A T I O N S .	R E N T E S d e F O N D A T I O N S .	C H A R G E S .	R E V E N U N E T .	O B S E R V A T I O N S .
Erquie - Fabrikin		une maison affermée 12 f.		offrandes et perçues	0	0	0	organiste 1/20 f. Sedanier 72 f. Réserve tiers de l'église paroissiale la St de deux chambres 24 f.		Le produit des offrandes est insuffisant pour remplir les charges Le Biscou, 17 f.

Sainte Gabriele a B (Bapette)

St Devot

St Guenole'

St Andre'

St Guilan en ruine

Le Vendren St apolline et St joachim

